Nous n’assistons certainement pas , actuellement, à une seule forme de radicalisation. Si nous élargissons un peu notre champ d’observation, nous pouvons observer que cette radicalisation est un facteur commun en de nombreux domaines: judiciaire, policier, économique, administrative et social. Ces mouvements de radicalisation sont en lien les uns et les autres. Ils se répondent, se soutiennent et se justifient mutuellement. En un mot, ils font système, plutôt que problème.

Ils correspondent contrairement à l’étymologie du mot « radical », au durcissement d’une société qui renonce à traiter les causes et les racines de ses problèmes. Il ne s’agit plus que de gérer les conséquences les plus visibles et se protéger des avatars les plus désastreux d’une société qui se précarise: désorientation, perte du lien social et institutionnel, déracinement, errance, chômage, sans-abrisme, discriminations.

La radicalisation de l’administration du social est un phénomène qu’il faut prendre en compte sous les deux sens du mot administration.

Dans un premier mouvement c’est l’environnement administratif, règlementaire, institutionnel qui se radicalise sans cesse:

- Pour les « bénéficiaires »: formalités excessives et incessantes à accomplir, exclusions, contractualisations, limitations dans le temps, fragmentation des prise en charge, responsabilisations, adhésion obligatoire aux mesures, imposition d’objectifs, contrôles renforcés,
- Pour les professionnels: Management, gestion des ressources humaines, précarisation de l’emploi , imposition de procédures, d’objectifs, de méthodes, de tutoriels, mise en place d’une gestion administrative du temps, limitation du pouvoir d’agir, inventer , créer.

Dans un second mouvement c’est le Social qu’on administre (au sens où on administre une potion) qui devient lui même de plus en plus autoritaire et plus dur. Une morale officielle émerge ; celle ci est obligatoire et s’affiche comme une priorité nationale.

Elle est méritocratique : elle instille une idéologie de l’effort, de la conformité et de l’obéissance des usagers face au objectifs qu’on leur prescrit,

Elle est individualiste: car elle isole ,et identifie les causse des problèmes, comme de leur évolution dans les personnes concernées elles mêmes, imposant une intériorisation des difficultés et impliquant un renoncement préalable à toute revendication,

Elle est manichéenne au sens où elle est là pour désigner les « bons » et les « mauvais », (« bons pauvres »; « mauvais pauvres »; « bons musulmans », « mauvais musulmans », etc.) pour établir une stricte séparation entre eux .

Bien entendu une telle orientation, de telles politiques qui se déclinent inlassablement d’un ministère à l’autre, ne peuvent que nourrir et accentuer les problèmes qu’elles prétendent traiter. Comme le sécuritaire nourrit le sentiment d’insécurité et justifie son expansion perpétuelle, la radicalisation du social est une forme de cancer… Elle produit une fracture progressive et irréversible des professionnels vis à vis des publics, des institutions vis à vis des terrains, des pratiques obligatoires vis à vis des problèmes véritables.

Que faire face à la radicalisation de l’administration du social? Baisser les bras fait partie du problème; mais les incessants appels à l’éthique et à la vigilance , voire à la résistance ne sont pas davantage productifs. Ils rajoutent au sentiment d’impuissance, d’irréversibilité et au fond, à la résignation générale.

Se façonner une posture « rebelle », légèrement contestataire, de vigilance ne peut que contribuer à renoncer à agir ici et maintenant pour faire naître d'autres relations , d'autres pratiques , d'autres modèles et à ne pas les soutenir quand on les a sous les yeux.

Le professionnel du social reste quoi qu'il en dise responsable de sa propre activité:

- Il n'est en rien obligé d'adhérer à la philosophie ou aux justification des pratiques qu'on lu impose. Il n'est en rien tenu de les justifier, de les défendre. Il n'a pas à s'identifier à l'administration qui les produit. Il n'a pas à adhérer à leur philosophie, à la vision qui les sous-tend,
- Il est encore moins obligé de « rajouter sa couche »: de multiplier les empêchements d'agir par ses propres peurs et ses propres réserves de rajouter des règlements « locaux » qui viendraient encore rétrécir ce qu'il est possible d'oser, de consentir par commodité, confort ou rassurance à l'impuissance où on voudrait l'enfermer.
- Il n'est pas contraint à la surviolence: rien ne justifie d'ajouter encore plus de sanctions, plus d'exclusions, et d'infantilisation et de contrôle. Rien n'oblige l'enseignant à accompagner la mauvaise note d'un commentaire sarcastique, le directeur à accompagner une sanction d'une leçon de morale. Nous touchons là aux racines de l'insupportable qui menacent l'image même de nos métiers et qui nourrit une violence que nous redoutons et aurons à subir.
- Il est responsable du sens qu'il donne aux choses et aux signes. A lui de comprendre les logiques des situations , des institutions , des problématiques sociales. A lui de faire les liens nécessaires entre la manière dont on le traite et dont sont traités les « usagers ». A lui de faire sa comprendre l'évolution de notre société et les dangers qui la menacent… vis à vis de sa propre place.
- Il est responsable des relations qu'il tisse avec les « bénéficiaire ». Il ne tient qu'à lui qu'elles soient engagées, habitées, bienveillantes, authentiques et affectives. A lui de les faire durer au delà des ruptures imposées, à lui de sortir de la vision contractuelle des relations, de se référer à l'anthropologie du don, de l'inconditionnalité et du soin.

Enfin et en un mot, il est responsable de ses actions. A lui de rompre, d'innover, d'annoncer, de dénoncer, d'affirmer et de tenir ses initiatives. A lui de créer , d'imaginer, de désobéir, de sortir de circonvenir.

A lui de faire du Social…

Lire la suite

Graines d'orties 597

Association Intermèdes-Robinson